

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 20 JUN 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice	29
- présents	20
- votants par procuration	7
- absents	2
- total des votants	27

xxx

Compte rendu de la séance affiché le 24 juin 2019.

xxx

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le douze juin, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Philippe LEROUX, Maire.

Étaient présents :

M. Philippe LEROUX, Maire,

M. Patrick CIBOIS, Mme Paola MIZAC, Mme Brigitte LEROUX, M. Patrick WALCZAK, Mme Claudine COUTURE, M. Jean-Paul MANGIN, M. Jean-Yves GOGNET, Adjointes,

Mme Martine HERBERT, M. Jean-Marie MOREL, Mme Carole BIGUEUR, M. Damien SIMON, Mme Anne NOËL, M. Frédéric LE PAGE, Mme Bérengère CASTANET (née CADINOT), M. Yoann LAVERNHE, Mme Christine DECHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Yann BEUX, Mme Sylvie LEGENTIL, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. Xavier PICALET	qui donne pouvoir à	M. Jean-Paul MANGIN
M. Romuald HAUCHECORNE	qui donne pouvoir à	M. Jean-Marie MOREL
Mme Fabiola ANQUETIL	qui donne pouvoir à	Mme Carole BIGUEUR
M. Clément FOUTEL	qui donne pouvoir à	M. Yoann LAVERNHE
M. Paul DHAILLE	qui donne pouvoir à	Mme Christine DECHAMPS
M. Kamel BELGHACHEM	qui donne pouvoir à	Mme Fabienne MANDEVILLE
M. Teddy LECLERC	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS

Absents :

Mme Lesline BOIXEL, M. Mourad BETTAHAR, Conseillers Municipaux.

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Fabienne MANDEVILLE est nommée, unanimement, secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.61/06.19

Objet : Vestiaires des Hauts-Champs
Réalisation d'un audit énergétique

Délibération n°: D.61/06.19

**Objet : Vestiaires des Hauts-Champs
Réalisation d'un audit énergétique**

Monsieur WALCZAK indique que dans le cadre du Plan Climat-Air-Energie Territorial, Caux Seine agglomération et les communes volontaires ont décidé de répondre à un appel à projets sur la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Les travaux de rénovation énergétique ont pour objet de baisser la consommation d'énergie et des émissions de CO2 pour atteindre un niveau de labellisation BBC-Effinergie. Ils pourront bénéficier d'aides financières mais devront, au préalable, faire l'objet d'audits énergétiques.

La Ville de Lillebonne souhaite inscrire, dans cet appel à projets, les vestiaires des Hauts-Champs. Ce bâtiment fera l'objet d'un audit énergétique qui permettra d'analyser en détail la qualité de l'enveloppe bâtie, des systèmes (chauffage, eau chaude sanitaire, éclairage, etc..) et d'élaborer, selon différents scénarios réglementaires, l'ampleur des travaux pour améliorer la qualité thermique des bâtiments.

L'élaboration de ces scénarios répond aux exigences de la Région Normandie pour pouvoir bénéficier des aides financières relatives aux opérations de rénovations énergétiques (IDÉE action « rénovation des bâtiments publics »).

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L2121-29,

Considérant qu'il s'avère nécessaire, avant d'entreprendre des travaux de rénovation thermique sur le bâtiment des vestiaires des Hauts-Champs, de réaliser un audit énergétique,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de réaliser un audit énergétique du bâtiment des vestiaires des Hauts-Champs pour un montant de 825 € HT (l'aide potentielle de l'ADEME est de 60 %, soit 495 € HT, et le reste à charge de 330 € HT),
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la délibération.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Ville.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Et ont les membres présents signé au registre après lecture.

Pour extrait certifié conforme,
le Maire de Lillebonne,

